

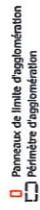


Département du Val-de-Grèce  
Commune de **ROUSSILLON**

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

### Légende



Périmètre de limite d'implantation

Perimètre d'implantation

Zonage R.L.P.

Zone 1

Zone 2.1

Zone 2.2

Zone 3

### 3.2 Documents graphiques

## A Zonage du R.L.P.

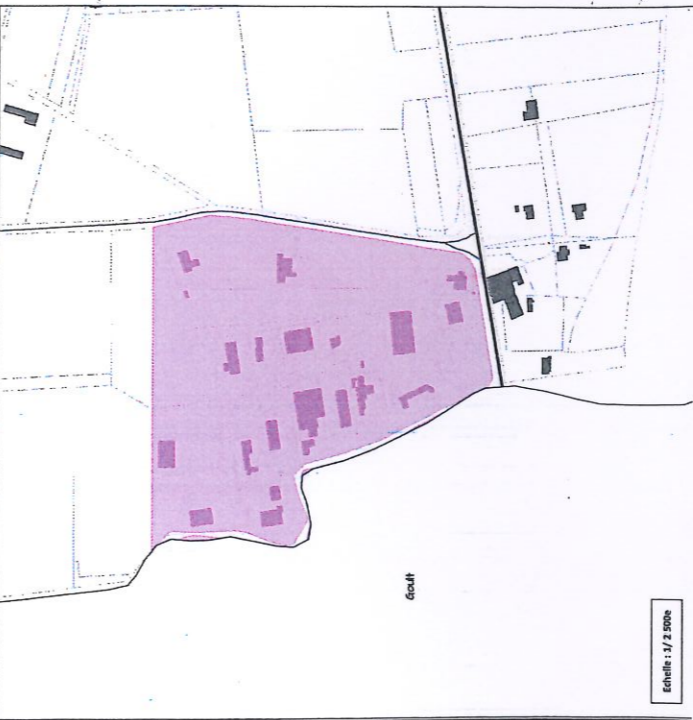
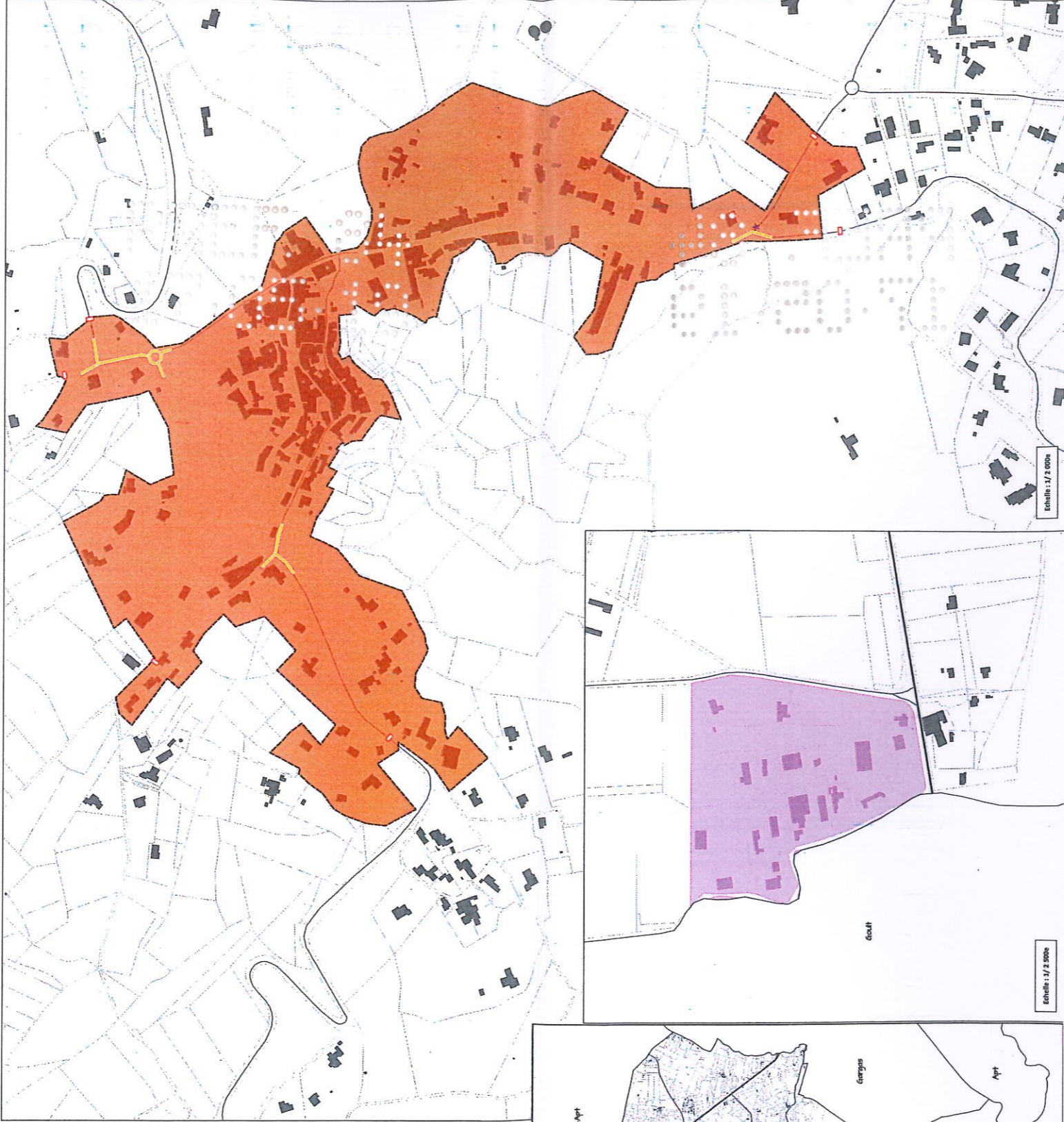
ELABORATION  
Approuvé par délibération du conseil municipal le 28 février 2003

REVISION  
Prescrit par délibération du conseil municipal le  
29/07/2016

Approuvé par délibération du conseil municipal le  
28/07/2018

Approuvé par délibération du conseil municipal le  
...

Le Plan de zonage publicitaire (P.Z.P.) est un document à titre d'information.  
Il ne constitue pas un acte administratif et ne peut être opposé à un particulier.  
Le titulaire d'un espace publicitaire est responsable des éventuelles infractions au Plan de  
zonage publicitaire et doit s'adresser au Service de l'Urbanisme pour toute demande.  
Pour connaître les contacts des services de la commune, voir l'annuaire.



3333333333  
3333333333  
3333333333